



SOCIETE
GENEVOISE
D'APICULTURE

Pour adresse :
Josiane Camail
Avenue Vibert 18
1227 CAROUGE

Carouge, le **20** novembre 2005

Chère apicultrice, cher apiculteur,

Le moment est venu de payer votre cotisation SGA. Nous vous rappelons que celle-ci inclut l'assurance vols et déprédations, au pro rata du nombre de ruches que vous possédez ; merci donc d'appliquer le barème ci-dessous (attention à la sous-assurance). La cotisation SGA comprend également l'abonnement à la Revue suisse d'apiculture de la SAR.

Vous voudrez bien vous acquitter de la cotisation due pour le **31 décembre 2005 au plus tard**. Passé ce délai, vous ne serez plus assuré et l'envoi de la revue sera stoppé.

Nous vous remercions de votre diligence et de votre compréhension.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, chère apicultrice, cher apiculteur, nos meilleures salutations.

Le comité de la SGA

Cotisation		fr.	85.-
Assurance vols et déprédations (incendie exclu) :			
1 – 10 ruches	compris dans la prime de base		
11 – 30 ruches	Fr.	4.-	
31 – 50 ruches	Fr.	8.-	
51 - 70 ruches	Fr.	12.-	
71 – 90 ruches	Fr.	16.-	
91 – 110 ruches	Fr.	20.-	
111 - 130 ruches	Fr.	24.-	
131 – 150 ruches	Fr.	28.-	
151 – 170 ruches	Fr.	32.-	
Assurance		fr.
Montant total à payer		fr.

PS : Les membres ne possédant pas de ruches paient seulement Fr. 85.-.

Les membres amis paient Fr. 30.- sans le Journal et les assurances.

N'oubliez pas nos réunions qui se déroulent le 2^e lundi de chaque mois, au Bouchon, à Carouge.